

## Table ronde du 6 mars 2017: Révision des PC – fiche d'information

### *Remarques générales*

- La CDAS, la CDS et la CDF soutiennent la direction donnée à la révision des PC.
- Trouver l'équilibre : ralentir la hausse des coûts, tout en maintenant un niveau de prestation équivalent.
- L'élimination de l'effet de seuil et des fausses incitations ainsi que l'amélioration de la capacité de prévoyance constituent une optimisation d'éléments importants des PC et permettent des économies.

### *Nous soutenons les éléments suivants du projet*

- Limitation des versements en capital de la prévoyance professionnelle:
  - Pas de retrait en capital issu de la PP.
  - Pas de retrait de la PP obligatoire pour le démarrage d'une activité professionnelle indépendante.
  - Le retrait anticipé pour l'acquisition d'un logement est encore possible.
- Retour des montants de la fortune librement disponible au niveau appliqué avant l'entrée en vigueur du nouveau financement des soins (renchérissement compris).
- Baisser le montant minimal de la PC.
- Prise en compte de la totalité du revenu du conjoint non invalide.
- Prendre en compte de façon journalière les taxes des homes.

### *Nous rejetons les éléments suivants du projet*

- La prime moyenne est soutenue par une minorité des cantons. Une petite majorité demande une contribution forfaitaire à hauteur des primes du troisième assureur le moins cher.
- Imputation systématique et intégrale des revenus hypothétiques : souvent, les personnes concernées ne trouvent pas d'emploi à la mesure de leur capacité partielle de travailler.
- La possibilité de réduire les contributions fédérales aux frais administratifs en cas de non-application.

### *Notre bilan*

- L'évolution des coûts dans le domaine des PC était alarmante, en particulier durant les années qui ont suivi l'entrée en vigueur de la RPT. Elle doit demeurer à un niveau correct, démographiquement justifiable.
- Ce projet ne restreint pas l'esprit des PC – c'est-à-dire le maintien des prestations sous condition de ressources pour garantir le minimum vital – tout en garantissant le niveau des prestations.
- Ce projet doit absolument être soutenu ; il nous faut ce train de mesures rapidement.
- D'autres mesures pourront être examinées ultérieurement. Il faut éviter de retarder le projet actuel !

